

 	12c Formation « éleveur infirmier de son élevage » et autres formations	Référence :
		Indice 02
		Date : 07/01/2016
		Page 1 sur 2
		VÉTÉRINAIRES

MAITRISE DES RISQUES SANITAIRES – FORMATION « ELEVEUR INFIRMIER DE SON ELEVAGE »

Contexte

L'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des animaux de rente et de leurs produits repose sur la maîtrise des risques sanitaires en élevage. Un partenariat renforcé et renouvelé entre l'éleveur et son vétérinaire doit permettre d'atteindre cet objectif qui suppose également une formation adaptée des éleveurs.

Descriptif de l'action

1) Les objectifs de la formation :

- ⇒ Améliorer la maîtrise des coûts de production en faisant baisser le coût des maladies (manque à gagner) et en maîtrisant au mieux les dépenses médicales de santé (coût des traitements et préventions médicales) ;
- ⇒ Renforcer la sécurisation des produits alimentaires qui correspond à une demande sociétale forte.
- ⇒ Renforcer et préciser la gestion médicale et sanitaire de l'éleveur avec son vétérinaire traitant.

La prévention en élevage et le conseil du vétérinaire traitant doivent constituer la base pour un suivi sanitaire de qualité. Dans le cadre de renforcement de la maîtrise préventive des risques sanitaires, la formation des éleveurs est un outil complémentaire du bilan sanitaire annuel volontaire.

2) Contenu : les sujets abordés : dans un premier temps un module de base comporte deux sujets :

- ⇒ L'examen du bovin malade par l'éleveur ;
- ⇒ L'utilisation des médicaments sur l'élevage.

3) Déroulement de la formation

La formation est réalisée par journée incluant systématiquement une partie pratique et une partie de travaux dirigés en salle. La partie pratique est effectuée en élevage avec des animaux. La partie en salle inclut des exercices d'application et de prise de décision. Les deux parties sont participatives et appliquées et basées sur des préoccupations et situations rencontrées par les éleveurs.

Les journées de formation sont complétées au quotidien dans l'élevage par le suivi assuré par le vétérinaire traitant. Ce suivi permet de prolonger et d'entretenir les acquis des journées de formation.

4) Les formateurs

Les journées de formation des éleveurs sont co-animées par un intervenant de GDS Creuse et le vétérinaire traitant de l'éleveur ou, à défaut, un vétérinaire formé du GTV23.

Eventuellement, seule la partie pratique en élevage pourrait être assurée par le vétérinaire traitant, un vétérinaire formé du GTV23 assurant alors avec GDS Creuse la réalisation de la partie de travaux dirigés en salle. Tous les intervenants devront avoir été formés à l'utilisation des outils de formation, soit au niveau national, soit à l'issue d'une formation décentralisée co-animée par le GTV23 et GDS Creuse.

Les élevages accueillant la partie pratique font l'objet d'un choix sur des bases techniques et sanitaires, les modalités de la protection sanitaire de ces élevages sont prévues.

5) Partenariat avec le GTV23

Une convention de partenariat entre GDS Creuse et le GTV est formalisée. Elle définit notamment :

- ⇒ Les rôles et missions des différents partenaires.
- ⇒ La formation des intervenants.
- ⇒ Les modalités d'organisation et de déroulement de la formation.
- ⇒ Les conditions techniques et financières des interventions des vétérinaires participants.

6) Organisation des journées de formation

GDS Creuse est le maître d'œuvre de cette action. Il est chargé de l'organisation et de l'animation de la formation des éleveurs, en partenariat avec le GTV23.

Le choix des élevages d'accueil est effectué par le vétérinaire traitant et transmis à GDS Creuse. Les élevages accueillant la partie pratique font l'objet d'un choix sur des bases techniques et sanitaires, les modalités de la protection sanitaire de ces élevages sont prévues. L'élevage d'accueil doit être, ni trop « top », ni trop basique,

et exempt de problèmes sanitaires. Il doit pouvoir mettre à la disposition des participants quelques bovins (6 vaches) calmes pouvant permettre la réalisation des travaux pratiques.

Les groupes d'éleveurs sont constitués de 12 à 15 personnes. Ils sont élaborés en priorité autour d'un cabinet vétérinaire. A défaut, des groupes seront constitués par GDS Creuse ou à partir des groupes déjà existants. GDS Creuse est chargé, en bonne collaboration avec les vétérinaires, de l'organisation pratique des journées, notamment : fourniture des invitations, respect des horaires, organisation des travaux pratiques et des repas.

7) Outils, documents et matériel de formation

Les outils de formation utilisés pour les travaux dirigés en salle sont pour :

- ⇒ L'examen d'un bovin malade : le DVD « examen du bovin malade par l'éleveur » version lait ou allaitant.
- ⇒ Pour l'utilisation des médicaments sur l'élevage : le diaporama élaboré par la SNGTV et GDS France intitulé « Connaître les médicaments et les utiliser de façon sûre, efficace et économique ».

Ces outils sont repris sur un CD transmis par GDS Creuse aux vétérinaires.

Les matériels servant aux travaux pratiques sont fournis par GDS Creuse (liste ci-jointe), du matériel complémentaire, laissé à l'initiative du vétérinaire peut être apporté par celui-ci.

8) Evaluation et suivi des formations

L'évaluation de l'impact des formations peut se faire sur deux plans complémentaires :

- ⇒ Plan qualitatif : L'amélioration des savoir-faire de l'éleveur
- ⇒ Plan quantitatif : Nombre de formations organisées et nombre de participants

Elle sera organisée par les GDS par plusieurs moyens :

- ⇒ Questionnaire anonyme d'évaluation en fin de réunion rempli par les éleveurs participants.
- ⇒ Enquêtes auprès d'éleveurs formés...

9) Financement de la formation des éleveurs

Les coûts liés à la formation incluent la participation des formateurs, les documents de formation, les repas, la logistique (organisation des réunions, invitations, ...). Ces coûts sont pris en charge grâce à un partenariat entre GDS Creuse et la Chambre d'Agriculture de la Creuse via des financements VIVEA.

- ⇒ Seuls les frais de repas, à l'exception de l'élevage d'accueil sont à la charge des éleveurs.
- ⇒ Les vétérinaires intervenants seront rémunérés sur la base de 6 AMO/heure, soit 30 AMO pour chaque journée **sous réserve d'un nombre suffisant de personnes présentes financées par VIVEA**. Ces prestations sont facturées par le vétérinaire à GDS Creuse.
- ⇒ GDS Creuse facture l'ensemble de la prestation à la Chambre d'Agriculture.

10) Communication

GDS Creuse organise la communication auprès des éleveurs destinée à présenter les objectifs et modalités de la formation des éleveurs. Les vétérinaires concernés pourront servir de relais auprès de leurs clients.

Conclusion

L'importance de cette action doit contribuer à :

- ⇒ **Promouvoir les compétences des vétérinaires** : dans un contexte hors urgence et relations commerciales, avoir des connaissances et les partager et proposer des services et le faire savoir
- ⇒ **Construire un partenariat novateur et durable**
- ⇒ **Investir sur l'avenir** : la formation augmente le niveau technique de tous les acteurs et l'augmentation de technicité génère de la demande de service.

Autres formations disponibles

- ⇒ Formation éleveur infirmier en élevage OVIN, CAPRIN
- ⇒ Formation parasitisme en élevage bovin
- ⇒ Formation prévention des diarrhées néonatales en élevage bovin
- ⇒ Et toute autre formation sanitaire que vous souhaitez mettre en place, contactez-nous